

DELIBÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

7 NOVEMBRE 2024

Délibération 2024-25 : Demande de bourse au permis de conduire en faveur de Madame R.

Le 7 Novembre 2024, le conseil d'administration du C.C.A.S. de Brindas s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation en date du 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur JEAN, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Mesdames D. GÉREZ, C. ROSIN, F. ODIN, A. VERGAIN

Messieurs F. JEAN, B. BALESTIÉ-ROULEAU, P. BIANCHI, G. GIRAUD

Avaient donné pouvoir :

C. DOMINIQUE avait donné pouvoir à B. BALESTIÉ-ROULEAU

C. BAUDOIN avait donné pouvoir à D. GÉREZ

F. PELCÉ avait donné pouvoir à F. ODIN

J. TAVEAU avait donné pouvoir à C. ROSIN

Absents :

Madame F. FORET ; Messieurs L. PICARD, T. GOMES

Secrétaire de séance : Bernard BALESTIÉ-ROULEAU

Madame R. est née en 2006. Elle vit avec sa maman qui est séparée. Elle a une sœur plus âgée qui vit avec le papa. La famille est locataire d'un logement social.

Madame R. est lycéenne en terminale au Lycée de Charbonnières. Elle souhaite ensuite s'orienter vers un MASTER en génie mécanique pour devenir Chef de Projet dans cette discipline. En 2025, elle va postuler dans une école à Villeurbanne, mais en fonction de son dossier scolaire, elle devra peut-être intégrer une autre école en France.

Elle est investie auprès d'associations de Brindas (aux cotés de sa maman pour les classes en 2 ou l'association des familles). Elle aide souvent lors des buvettes organisées et/ou fait aussi de l'administratif.

Elle souhaite obtenir son permis de conduire pour faciliter ses futurs déplacements lors de son intégration dans une école mais aussi elle indique que son autonomie est limitée en utilisant les TCL et cela réduit le temps qu'elle pourrait donner pour du bénévolat.

Elle souhaite passer un permis pour une boîte automatique. Elle n'a encore pris aucun cours.

Elle a des économies pour l'achat d'une voiture et sa maman l'aidera également.

Madame R. propose d'effectuer les travaux d'intérêt collectifs au sein de la MJC, de la Médiathèque ou au périscolaire. Elle a déjà effectué des missions dans le cadre d'un SNU (Service National Universel).

Le revenu fiscal de référence 2024 (sur les revenus 2023) est de 28 269 euros pour deux parts.

La Commission Actions Sociales propose une bourse au permis de conduire de 700 euros, respectant ainsi les dispositions arrêtées lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2021.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales de Brindas d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délibérations prises par le Centre Communal d'Actions Sociales,

VU l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que les règles régissant la comptabilité des Communes sont applicables au CCAS,

VU la délibération 2012-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 28/03/2012, créant le dispositif de bourse au permis de conduire,

VU la délibération 2021-03 du Conseil d'Administration du 22/01/2021, abrogeant la délibération 2017-22 en modifiant les critères financiers pour l'obtention d'une bourse au permis de conduire,

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de permettre l'accès au permis de conduire afin de favoriser l'insertion sur le marché du travail,

D É L I B È R E

ARTICLE UN : ACCORDE la prise en charge d'une somme de 700 euros pour la bourse au permis de conduire en faveur de Madame R.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Président du CCAS à signer les conventions ci-annexées.

ARTICLE TROIS : DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget du CCAS

Résultat du vote : UNANIMITÉ des membres présents

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 14/11/2024

Le Président du CCAS,

Frédéric JEAN

